

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 01.023

L'An Deux Mille Un, le 6 février à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

29 JANVIER 2001

DATE D'AFFICHAGE

29 JANVIER 2001

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, BENOIT, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. BOISNARD, CARRIE, Adjoint

MM. ANGIBAUD, BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DONZIER, GERMA, Melle ISENDICK, Mme LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN-CROUE, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN, SIMONNET, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : M. GAVEN représenté par M. HUGENDOBLER
M. DINDINAUD représenté par Mme LECOMTE-RULLIER

ABSENTS-EXCUSES : Mme BARRAUD-DUCHERON.

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 30
Nombre de Votants : 32

Melle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : EGLISE NOTRE-DAME : RESTAURATION GENERALE DE LA FACADE NORD
CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA
TRANCHE 4/4

VOTE : UNANIMITE

Par délibération en date du 28 novembre 2000, le Conseil Municipal a sollicité auprès de l'Etat et du Conseil Général une demande de subvention pour la 2ème phase de financement (4/4) de réhabilitation de la façade Nord de l'Eglise Notre-Dame.

Par suite, la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Poitou-Charentes (D.R.A.C.) vient d'informer la Ville de ROYAN par courrier du 23 janvier 2001 que cette tranche de travaux (4/4) pouvait bénéficier d'une subvention à hauteur de 50 % soit 829 187 Francs (126 408,74 Euros) pour un montant total de travaux de 1 983 416,50 Francs T.T.C.

La maîtrise d'ouvrage concernant ces travaux sera assurée par la Ville de ROYAN.

En conséquence, il est demandé à l'Assemblée délibérante d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer le projet de convention de délégation de la maîtrise d'ouvrage entre l'Etat et la Ville de ROYAN pour la réalisation de la tranche 4/4 de restauration de la façade Nord à l'Eglise Notre-Dame.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU le projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'approuver le programme de travaux de restauration générale de la façade Nord, partie Ouest, tranche 4/4 à l'Eglise Notre-Dame de ROYAN pour un montant de 1 658 375 Francs H.T. (soit 1 983 416,50 Francs T.T.C.),
- de solliciter l'aide financière de l'Etat soit 829 187 Francs ainsi que celle du Conseil Général,
- de s'engager à financer la totalité de l'opération soit 1 658 375 Francs H.T. (1 983 416,50 Francs T.T.C.) sur le Budget communal et à assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération,

- d' autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer le projet de délégation de la maîtrise d'ouvrage entre l'Etat et la Ville ainsi que toutes autres pièces relatives à ce dossier,
- d'indiquer que le projet n'a reçu aucun commencement d'exécution et de s'engager à ne pas commencer les travaux avant que le dossier ne soit déclaré complet,
- d'attester que la commune ne récupère pas la T.V.A. concernant cette opération,
- d'indiquer que son n° SIRET est le suivant : 211 703 061 000 13,
- de préciser que la Commune a la libre disposition du terrain et de l'immeuble concernés.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 8 février 2001
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,**

H. THOMAS